



■ AVIS À PUBLIER AU BOAMP ET AU JOUE XML N° 18-179459

Vendredi 21 Décembre 2018

Date d'envoi au service éditeur : 21/12/2018

Avis d'attribution de concession
Directive 2014/23/UE

Forfait(s) : F18UE-25717385 (coût : 5up)

> Voir l'annonce sous sa forme originale



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
> [Contact client](#)

J25 Avis d'attribution de concession attribution Dir23

Département(s) de publication : 76
Annonce No 18-179459

I. II. IV. V. VI.

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

- I.1) **NOM ET ADRESSES**
Cté d'aggl. de la Région Dieppoise, Numéro national d'identification : 24760078600112, 4, Boulevard du Général de Gaulle, 76204, Dieppe Cedex, F, Téléphone : (+33) 2 32 90 20 25, Courriel : commande.publique@agglodieppe-maritime.com, Code NUTS : FRD22
Adresse(s) internet :
Adresse principale : <http://www.agglodieppe-maritime.com>
Adresse du profil acheteur : <https://www.mpe76.fr>
- I.4) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**
Autorité régionale ou locale
- I.5) **ACTIVITÉ PRINCIPALE**
Services généraux des administrations publiques
- I.6) **ACTIVITÉ PRINCIPALE**

SECTION II : OBJET

- II.1) **ÉTENDUE DU MARCHÉ**
- II.1.1) **Intitulé** : Exploitation de services de transport public de voyageurs dans le ressort territorial de Dieppe-Maritime
Numéro de référence : Concession - Transports
- II.1.2) **Code CPV principal** :
Descripteur principal : 60112000
Descripteur supplémentaire :
- II.1.3) **Type de marché**
Services
- II.1.4) **Description succincte** : Le présent avis concerne l'attribution d'une concession de service public passée en application de l'ordonnance du 29.01.2016, du décret du 1.02.2016 et des articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. Le contrat a pour objet de confier l'exploitation des services de transport public de voyageurs dans le ressort territorial de Dieppe-Maritime. L'activité confiée au concessionnaire comprend des services de transport urbains et non urbains, des services de transport scolaire et des services de transport à la demande. Lieu principal d'exécution : ressort territorial de la Communauté d'Agglomération. Le concessionnaire aura pour mission d'exploiter le réseau de transport de Dieppe Maritime à compter du 1.01.2019 pour 7 ans. Il aura pour principales responsabilités les éléments mentionnés ci-après. Des options pourront être levées au cours de la concession (bornes d'information voyageurs, navette, Tad)
- II.1.5) **Valeur totale estimée** :
Valeur hors TVA : euros
Méthode utilisée pour calculer la valeur estimée de la concession :
- II.1.6) **Information sur les lots** :
Ce marché est divisé en lots : non
- II.1.7) **Valeur totale du marché** :
Valeur hors TVA
ou
Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : prise en considération (Hors TVA)
Mots descripteurs : Transport
- II.2) **DESCRIPTION**
- II.2.1) **Intitulé** :
Lot n° :
- II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**
Code CPV principal : 60112000
Descripteur supplémentaire :
- II.2.3) **Lieu d'exécution**
Code NUTS : FRD22
Lieu principal d'exécution :
- II.2.4) **Description des prestations** : Le présent avis concerne l'attribution d'une concession de service public passée en application de l'ordonnance du 29.01.2016, du décret du 1.02.2016 et des articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. Le contrat a pour objet de confier l'exploitation des services de transport public de voyageurs dans le ressort territorial de Dieppe-Maritime. L'activité confiée au concessionnaire comprend des services de transport urbains et non urbains, des services de transport scolaire et des services de transport à la demande. Lieu principal d'exécution : ressort territorial de la Communauté d'Agglomération. Le concessionnaire aura pour mission d'exploiter le réseau de transport de Dieppe Maritime à compter du 1.01.2019 pour 7 ans. Il aura pour principales responsabilités les éléments mentionnés ci-après. Des options pourront être levées au cours de la concession (bornes d'information voyageurs, navette, Tad)
- II.2.5) **Critères d'attribution** :
La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :
Critères :
1. Critère 1 : Qualité du service rendu aux usagers
2. Critère 2 : Qualité et montants des engagements financiers du candidat
3. Critère 3 : Qualité de l'approche environnementale et sociale

- 4. Critère 4 : Qualité et pertinence de l'organisation de l'exploitation du service
- 5. Critère 5 : Niveau des engagements contractuels et relations mises en place avec la Collectivité

II.2.7) **Durée de la concession**

Durée en mois : 84

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) **Informations complémentaires :**

Mots descripteurs : Transport

II.3) **DATE PRÉVUE POUR LE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION :**

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) **DESCRIPTION**

IV.1.1) **Forme de la procédure :**

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

Explication :

IV.1.8) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.1.11) **Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :**

IV.2) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.2.1) **Publication antérieure relative à cette procédure**

Numéro de l'avis au JO série S :

SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION

Lot n° :

Intitulé :

Une concession/un lot est attribué(e) : oui

V.1) **Informations relatives à une non-attribution**

La concession/le lot n'a pas été attribué(e)

V.2) **Attribution de concession**

V.2.1) **Date de la décision d'attribution de la concession :** 17 décembre 2018

V.2.2) **Informations sur les offres**

* Nombre d'offres reçues : 1

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique :

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) **Nom et adresse du concessionnaire :**

Société des Transports Urbains de Dieppe, 97 Avenue de la libération, 76200, Dieppe, F, Code NUTS : FRD22

Le concessionnaire est une PME : non

V.2.4) **Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :**

Valeur initiale totale estimée du marché/du lot/de la concession : euros H.T

Valeur totale de la concession/du lot : 31 693 636 euros

Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers : euros

Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : euros

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession conformément à l'article 8, paragraphe 3, de la directive :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Date de la décision d'attribution de la concession : 11/12/2018. Publications antérieures : avis de préinformation 2017/s 246-514871 publié au Joue, avis de concession publié au Joue (2018/s 029-063895), au Boamp (Avis n°18-17569), sur le profil d'acheteur et le Site internet de Dieppe-Maritime. Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (Cja) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Cja et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du Cja. Recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du Cja et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000, Rouen, F, Téléphone : (+33) 2 32 08 12 70, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr, Fax : (+33) 2 32 08 12 71

VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation :**

VI.4.3) **Introduction de recours :**

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Greffe du Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000, Rouen, F, Téléphone : (+33) 2 32 08 12 70, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr, Fax : (+33) 2 32 08 12 71

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

21 décembre 2018

[Redacted signature area]

